

ORDRE DU JOUR

Septième assemblée ordinaire du conseil de quartier Montcalm

Le mardi 26 novembre 2024 à 19 h

En salle : Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, **local 203**

Demandes d'informations et/ou de questions doivent être acheminées avant
12 h le lundi 25 novembre 2024 à : ConseilDeQuartier@ville.quebec.qc.ca

<u>Projet d'ordre du jour</u>		
<u>Point</u>	<u>Sujet</u>	<u>Heure</u>
26-11-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
26-11-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
26-11-04	Suivis et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 octobre	19 h 10
26-11-05	Période des comités de travail du conseil d'administration <ol style="list-style-type: none"> 1. Comité Transport : <ol style="list-style-type: none"> a) Déneigement de la rue Brown en face de l'école Anne-Hébert. b) Résolution – Demande de rencontre du gestionnaire artériel 2. Cadre bâti et Environnement : 3. Comité Communication et Relations avec les citoyens 	19 h 15
26-10-06	Suivi des résolutions et des autres dossiers <ol style="list-style-type: none"> 1. Communication du nettoyage des rues. 	19 h 40
26-11-07	Période d'échanges réservée à la conseillère municipale	19 h 55
26-11-08	Période de questions et commentaires du public	20 h 15
26-11-09	Trésorerie	20 h 30

	<ul style="list-style-type: none"> - Budget, état des revenus et dépenses ; - Résolution – Frais de réunion - Autorisation et remboursement de dépenses. 	
26-11-10	Fonctionnement du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> - Consultations publiques ou séances d'information publique à venir 	20 h 35
26-11-11	Correspondance	20 h 40
26-11-12	Divers	20 h 45
26-11-13	Levée de la séance	21 h

Jonathan Tedeschi et Émile Chartier-Thibault, co-présidents

Mission du conseil de quartier

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.